

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2012 – 64		
Date : 24/01/2012	Objet : Avis du CSRPN de Lorraine relatif à la désignation de PPE (Projets Potentiellement Eligibles) dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour la création d'aires protégées (SCAP) en Lorraine	Vote : Favorable

Le CSRPN de Lorraine, constatant la richesse du patrimoine naturel régional attesté par les inventaires récents des ZNIEFF, ainsi que le contexte favorable dont bénéficie la région (présence de 3 Parcs Naturels Régionaux, importance de la forêt domaniale, nombreux sites sous gestion du Conservatoire des Sites Lorrains), et en même temps la modestie actuelle du réseau d'espaces protégés sur notre région, recommande un effort particulier des pouvoirs publics pour l'extension de la superficie d'aires protégées en Lorraine et donc l'inscription dès 2012 des 40 sites suivants (présentés par département et sans ordre hiérarchique), comme **Projets Potentiellement Eligibles** (PPE), sachant que pour certains d'entre eux (en particulier des réserves biologiques), la procédure de protection est déjà très avancée :

Département de la Meurthe-et-Moselle

- Les fonds de Monvaux à Maron (RB)
- Le Trey et son affluent à Vilcey-sur-Trey (APPB)
- Les mares de Saulxures-les-Nancy et Tomblaine (APPB)

Départements de la Meurthe-et-Moselle et de la Meuse (sites à cheval sur les deux départements)

- Les pelouses de la vallée de la Chiers à Charency-Vezin, Othe, Velosnes et Villecloye (APPB)
- Les marais de Pagny-sur-Meuse et Lay- Saint-Rémy (APPB)

Département de la Meuse :

- La Dagonnière à Commercy (RB)
- Pelouses et éboulis de Pagny-la-Blanche-Côte (RNR)
- Marais de la plaine alluviale de la Moselle à Belleville (APPB)
- Les carrières de Génicourt à Génicourt-sur-Meuse (APPB)
- La Marsoupe à Saint-Mihiel (APPB)
- Un réseau de pelouses à Gentiane croisettes à Naives, Rosières, Resson et Behonne (APPB)
- La pelouse de Menonville à Chauvencourt (APPB)
- L'étang du Grand Monfaucon à Heudicourt-sous-les-Côtes (APPB)
- La pelouse du Jumont à Dun-sur-Meuse (APPB)
- Les gîtes à chiroptères de Grémilly (APPB)
- Le tunnel de Lisle-en-Rigault (APPB)
- Le tunnel du Gallwitz à Cumières-le-Mort-Homme (APPB)
- Le tunnel du Saint-Gothard à Lachalade (APPB)
- Les gîtes à chiroptères de Maucourt-sur-Orne (APPB)
- Le ruisseau de Lavallée (APPB)
- Le ruisseau de la ferme d'Amblonville à Rupt-en-Woëvre (APPB)
- Le ruisseau de Ravigny à Souilly (APPB)
- Le vau des loups à Sommedieue (RB)

Département de la Moselle :

- La forêt de la Tonne à Hémilly (RB)
- Les mares de Lagarde (APPB)
- Les prairies humides de Veckersviller (APPB)
- Les zones humides de Rimling (APPB)
- Le site à crapaud vert de Morsbach (APPB)
- Le ruisseau de Saulny (APPB)
- Mines et carrières de Longeville-lès-Saint-Avold (RNR)
- Les vallons de Gorze (RB)
- Le Rothenbruch à Philippsbourg (RB)
- Le Grossman à Abreschviller et Walscheid (RB)

Département des Vosges :

- Les bannes à Senones-Moussey (RB)
- La forêt de Saint-Maurice sur-Moselle et Bussang (RB)
- La tourbière de l'étang des Buttes à Ventron (APPB)
- La chaume Charlemagne et les Faignes Fories à Gérardmer (RB)
- La moraine de Noircieux (site classé)
- L'affleurement de serpentine de Cleurie
- Le défilé de Straiture à Ban-sur-Meurthe-Clefcy (RB)

Par ailleurs, le CSRPN recommande que les discussions soient poursuivies pour faire avancer des projets de réserves naturelles pour les sites suivants :

- Sites halophiles des vallées de la Seille et de la Nied
- Tourbières alcalines du département de la Moselle
- Pelouses du Pays de Sierck (extension de la RNN existante)
- Tourbières et rochers du Pays de Bitche (extension de la RNN existante)
- Tourbières de Rouge Faigue, Grande Basse, Ténine et Lispach à La Bresse
- Lac de Retournemer et Faignes-Fories à Xonrupt-Longemer

Fait à Metz, le 24 janvier 2012



Serge MULLER
Président du CSRPN de Lorraine